

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE SUR L'ENSEMBLE DE LA MÉTROPOLE

CARTON · MÉTAL · PLASTIQUE





ADOPTONS ENSEMBLE LE RÉFLEXE DU TRI

Depuis le 1^{er} octobre 2022, sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est possible de déposer, sans distinction, les emballages en plastique, en métal et en carton dans les points de collecte jaunes, qu'ils soient collectifs ou individuels. Et, dans la grande majorité du territoire, vous pouvez aussi y déposer tous vos papiers.

La simplification des consignes rend le geste de tri plus simple, et donc plus efficace. Les chiffres le prouvent : entre 2019 et 2022, la présence des emballages recyclables dans les points de collecte jaunes a augmenté de 7 %.

Par ailleurs, les données réactualisées démontrent que chaque Métropolitain a trié 42 kg/an d'emballages, de verre et de papiers en 2022, contre 39,5 kg/an en 2019

Grâce à la mobilisation de tous, nous avons su améliorer les performances du territoire en matière de gestion des déchets. Cet engagement de la Métropole répond à une triple urgence : écologique, économique et sanitaire.

Le tri participe aux nombreuses actions de réduction des déchets que la Métropole déploie depuis plusieurs années. Compostage, broyage des déchets verts, lutte contre le gaspillage et, plus récemment, collecte des biodéchets... Les résultats que nous obtenons témoignent de notre détermination à bâtir, avec vous, une Provence durable. Néanmoins, nous avons besoin de poursuivre et de renforcer nos bonnes pratiques afin de continuer à rattraper notre retard.

Même si nous sommes sur la bonne voie, il nous faut aller plus loin et plus vite. Notre stratégie de gestion des déchets est une vraie opportunité pour changer durablement nos comportements.

Agissons collectivement! C'est la seule solution pour transmettre à nos enfants et nos petits-enfants le territoire apaisé qu'ils méritent.

Martine VASSAL

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Présidente du Département des Bouches-du-Rhône Première vice-présidente de Départements de France

EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS, PLIÉS OU COMPACTÉS, SANS PRÉLAVAGE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, bidons, pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, canettes, barquettes, tubes, bouteilles de sirop, aérosols, couvercles, papier aluminium...



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON + TOUS LES PAPIERS

Boites en carton, briques lait/jus, boites à pizza, papiers, revues, journaux, courriers...



^{*} Colonne papier pour les communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre-L'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Martigues, Pélissanne, Port-de-Bouc, Rognac, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernèques

VERRE

À DÉPOSER BIEN VIDÉS, SANS COUVERCLE, SANS PRÉLAVAGE











Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre



TEXTILES

À DÉPOSER BIEN SECS ET PROPRES, MÊME ABÎMÉS, DANS DES SACS FERMÉS DE 30 LITRES MAXIMUM







Vêtements, chaussures, maroquinerie



RESTES ALIMENTAIRES ET PETITS DÉCHETS VERTS

À DÉPOSER DANS UN COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR





Restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, épluchures, fleurs coupées, tontes sèches de gazon, filtres à café, sachets de thé, peaux d'agrumes...





SI JE NE COMPOSTE PAS...

ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS DES SACS FERMÉS DE 30 LITRES MAXIMUM





Masques, gants, mouchoirs, lingettes, serviettes hygiéniques, couches, brosses à dents, jouets et objets cassés, vaisselle et verres à boire, litière minérale...









Résidus de tontes, feuillages, branchages, plantes...



DÉCHETS ÉLECTRIQUES

Appareils électroménagers, image, son, informatique, téléphonie...







DÉCHETS DANGEREUX

Produits chimiques, huiles de vidange, piles et batteries, cartouches d'encre...







AUTRES DÉCHETS

Meubles, gravats, déblais, pneumatiques, bois, métal, cartons, huiles de friture...















Déchèteries

Accessibles gratuitement aux habitants du territoire

Déchets'tri mobile

Récupère vos petits encombrants et déchets spéciaux

Sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement pour les meubles et gros électroménagers

PRETROUVEZ LES HORAIRES. LES COORDONNÉES. LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS, RENDEZ-VOUS SUR : DECHETS.AMPMETROPOLE.FR















